

ABONNEMENT

Un an 18 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 JUIN

Le capitaine Lemarinel

Lemarinel, retenez bien ce nom ; on en parlera quelque jour. Il est, d'abord, appelé à remplacer, dans la légende, *Le Capitaine Régnier*, créé par Pothey, l'auteur de la *Muette* inoubliable. Ensuite, dame, on hésite. Qui sait, après ce début, ce que l'avenir réserve à Lemarinade... Je veux dire Lemarinel.

A quel propos s'est-il découvert ? A propos de l'affaire du Congo. C'est un Belge, savez-vous ; et en sa qualité de Belge, de capitaine et de Lemarinel, il tient en ses mains, paraît-il, les destinées..., congolaises seulement, de la France et celles du Congo sus-désigné.

Savez-vous, malheureux lecteurs, ce qui se passe à propos du Congo ? Lisez et frémissez. Peut-être Lemarinel vous regarde.

Ah ! n'ayez pas peur d'une tartine politico-coloniale, solennelle, mystérieuse et sinistrement académique. Nous ne tenons pas cette dentree ici. On va vous raconter les choses tout à la bonne franquette.

Savez-vous comment le roi belge Léopold, souverain platonique de l'Etat « indépendant » du Congo, répond aux notes diplomatiques des gouvernements de France et d'Allemagne qui l'invitent à respecter les traités et réclament l'exécution loyale des engagements consignés dans l'acte général de Berlin et garantis par l'Europe tout entière ?

Le monarque en question fait publier par un journal de Bruxelles le dénombrement des forces congolaises qu'il a pris soin d'accumuler dans la vallée de l'Oubangui et du M'Bonou (au Congo, bien entendu).

Elles s'élèvent à 2,500 indigènes commandés par 40 Européens — « soit dix fois plus de soldats que n'en ont les Français » ; et, de plus, les quarante Européens sont, eux-mêmes, commandés par Lemarinel !!!

Il n'y a pas à s'y tromper : c'est bel et bien un avis comminatoire. Le roi des Belges nous fait assavoir que, si nous nous permettons de mettre le pied sur les territoires que les traités nous ont assignés, mais qu'il lui a plu, à lui, d'occuper en nos lieu et place, il nous fera chasser de chez nous par ses nègres et par Lemarinel.

Bien fait.

Si, à la première incartade des agents belgico-congolais, on leur eut tiré l'oreille ; si, le jour où les détresseurs de caravanes, que M. Léopold tient à sa solde, ont dépassé le 4^e degré, limite fixée par les traités, on les eût invités poliment à déguerpir ; si nous avions, sans autre forme de procès, repris notre bien, nous n'aurions, aujourd'hui, ni la peine de le réclamer ni le désagrément de nous l'entendre contester en des termes ridicules. Mais nous avons voulu, comme toujours, faire montre d'une courtoisie raffinée. Nous avons rédigé des tas de petites notes, envoyé cent kilos de mémoires ; finalement nous avons parlé d'arbitrage ; et le résultat de toutes ces parlottes, de toutes ces paperasseries, de toutes ces finasseries, de cette chevalerie grotesque, a été de relever si bien notre prestige, qu'un chef de négriers jouant au souverain nous vole, nous nargue et empiète sur nos possessions.

Oui, là-bas, Lemarinel se charge, avec ses 2,500 mauricauds, de mettre la France à la raison.

Qu'est-ce que vous en dites, ô lecteurs ? Pourvu que Lemarinel ne se fâche pas ! Que deviendriens-nous, Seigneur !

Si nous en référiions à M. Carnot ? Qu'en pensez-vous ? La chose vaut la peine qu'on s'en inquiète.

LA CHAMBRE

Séance du 18 juin

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Dans son avant-dernière séance, la Chambre avait, on se le rappelle, adopté, malgré l'opposition de la commission des syndicats professionnels, la première partie de l'article 1^{er} additionné d'un amendement de M. Guillemin, dont voici le texte :

« Pourront continuer à faire partie d'un syndicat professionnel les personnes qui auront abandonné la profession, pourvu qu'ils n'aient pas embrassé une autre profession. »

Dans le but d'atténuer la portée de cette restriction, la Commission s'approprie un amendement de M. Castelin ainsi conçu :

« Seront seuls considérés comme ayant abandonné la profession ceux qui, durant trois années, n'auront plus exercé cette profession. »

Elle adopte également un second amendement présenté par M. Leydet et dont voici le texte :

« Toutefois ceux qui n'auront quitté la profession que pour des causes indépendantes de leur volonté, pourront aussi continuer à faire partie du syndicat. »

M. Guillemin proteste en faisant observer que la Commission demande à la Chambre de détruire son vote de jeudi.

M. Guérin, garde des sceaux, fait de timides réserves. Qu'entend-on par « cause indépendante de la volonté ? »

Prétend-on maintenir dans les syndicats des ouvriers contraints au chômage ou renvoyés par leur patron ?

M. le ministre voudrait un texte plus précis.

Rien de plus clair pourtant que le texte de M. Leydet.

Il s'agit bien, en effet, de maintenir dans les syndicats les ouvriers renvoyés ou en chômage. C'est là d'ailleurs ce que MM. Groussier et Descubes se hâtent d'indiquer en soutenant la disposition critiquée par M. le garde des sceaux.

La première disposition est adoptée par 390 voix contre 140.

La seconde est adoptée par 266 voix contre 221.

L'ensemble est adopté à mains levées.

Le gouvernement est battu.

Le projet de la Commission continue de la sorte :

« Pourront entrer dans un syndicat professionnel ceux qui, ayant exercé la profession pendant deux années au moins, ne l'auront pas quittée depuis plus de dix ans. »

M. Guillemin présente un amendement tendant à ajouter après les mots « deux années au moins », ceux-ci : « et l'ayant abandonné, n'exerceront pas une autre profession ».

Il demande que ce texte remplace le suivant :

« Ne l'auront pas quittée depuis plus de dix ans. »

L'amendement de M. Guillemin, mis aux voix, n'est pas pris en considération par 256 voix contre 230.

Les mots « ne l'auront pas quittée depuis plus de dix ans » sont adoptés avec l'article 3 en entier.

Sur l'article 4, la Commission propose une modification destinée à assurer aux ouvriers en exercice la majorité dans les conseils d'administration des syndicats où les anciens ouvriers ne pourraient figurer que pour un tiers.

Acceptée par le gouvernement, repoussée par MM. Groussier et Fontaine, la modification est adoptée par 380 voix contre 134.

M. Groussier propose une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Cette restriction n'est pas applicable aux syndiqués qui ont été obligés de quitter la profession pendant qu'ils étaient administrateurs. »

La disposition additionnelle est repoussée par 334 voix contre 164. L'ensemble de l'article modifié est adopté.

A l'article 9, la commission propose des modifications relatives à la répression pénale.

M. Bovier-Lapierre demande la suppression de cet article.

M. Guérin, garde des sceaux, s'oppose à la suppression.

L'article est adopté.

M. Albert de Mun vient demander le retrait de la déclaration d'urgence prononcée à l'ouverture du débat. Certaines dispositions ont été, dit-il, improvisées et sont contradictoires ; il convient de procéder à une seconde délibération.

Le retrait est ordonné par 413 voix contre 97, et la Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

La diffamation et sa preuve

EN MATIÈRE ÉLECTORALE

M. Dupuytren, député de la Vienne, vient de prendre l'initiative d'une proposition intéressant tout particulièrement le personnel politique et éligible. Il s'agit d'autoriser la preuve des imputations diffamatoires et injurieuses faites contre tout candidat à une fonction publique élective, au cours de la période électorale.

Voici les explications de M. Dupuytren sur la réforme qu'il propose :

« On me reproche d'encourager la diffamation. »

Comment cela ? Croit-on que la misérable condamnation infligée à l'heure actuelle en pareille matière est bien de nature à arrêter le diffamateur ; quelques francs de plus ou de moins à sa note d'élection, il n'en a pas souci. D'ailleurs, le diffamé se dispense presque toujours de recourir aux tribunaux : il sait parfaitement que la condamnation obligatoire qui sera prononcée ne prouvera nullement son innocence ; exploitée par les uns et les autres dans des sens tout différents, elle manquera toujours de cette netteté que lui donnerait le droit pour le juge de se prononcer en connaissance de cause, les preuves sous les yeux.

« La loi est inutile, ajoute-t-on ; les diffamateurs attendront la veille de l'élection pour produire leurs diffamations et la poursuite

sera rendue sinon impossible, du moins sans effet.

« Mais c'est précisément et surtout dans ce cas spécial que ma proposition est la plus intéressante à mes yeux. La manœuvre de la dernière heure est aujourd'hui monnaie courante ; on veut avoir le dernier mot ; on placarde la nuit même qui précède l'élection les affiches les plus diffamatoires et, le lendemain, des émissaires savamment postés autour des urnes prennent mystérieusement l'électeur sous le bras et lui font observer amicalement que M. X... n'a pas pu trouver un mot de réponse aux accusations dirigées contre lui. On évite, tout naturellement, de faire remarquer que ce même M. X... n'a connu cette suprême manœuvre qu'à son réveil, au moment où s'ouvraient les opérations du scrutin, et qu'il n'a pas eu le temps matériel de faire imprimer et distribuer dans tout son collège électoral, parfois fort étendu, la moindre réplique : le tour est joué, il réussit presque toujours.

« Et voulez-vous me dire, dans l'état actuel de notre législation, quel moyen vous opposez à de semblables usages ? Aucun. Si au contraire, vous autorisez la preuve ; si le diffamé obtient de son concurrent déloyal un jugement motivé, quelle Chambre voudra, forte d'un tel document, approuver des opérations électorales entachées d'un semblable vice et le rendre complice d'une manœuvre odieuse ?

« J'ai la conviction qu'en adoptant la réforme que je propose, la Chambre ferait une bonne besogne et que le pays lui en serait reconnaissant. »

La commission d'initiative parlementaire s'est prononcée contre la prise en considération de cette proposition.

Elle estime, en premier lieu, que ce serait le plus souvent offrir une véritable prime à la diffamation d'un concurrent sans scrupule et sans préjugés.

En effet, ce serait l'autoriser à rechercher et divulguer les faits mêmes de la vie privée de son adversaire et parfois de la famille de ce dernier.

D'autre part, la commission pense que, dans certains cas, la proposition, si elle était adoptée, produirait le résultat contraire à celui que recherche son auteur.

On verrait infailliblement, à la dernière heure, c'est-à-dire la veille du scrutin, des adversaires déloyaux produire contre leurs concurrents les insinuations les plus diffamatoires, en même temps que les plus fausses.

Qu'un adversaire traite son concurrent de... Sganarelle par exemple, comment veut-on que, sans être ridicule, le diffamé oblige son adversaire à faire une preuve impossible de cette imputation qui, souvent, dans notre beau pays de France, suffirait à rendre son élection impossible ?

Le seul fait de lancer ces imputations, faisant supposer que l'auteur en ferait manifestement la preuve, entraînerait à coup sûr le doute avec lui et ne manquerait pas de détourner l'électeur du candidat diffamé, avant que celui-ci ait le moyen matériel de se justifier.

On se dirait évidemment : Diable ! mais pour qu'il dise de pareilles choses, c'est qu'il doit en être bien sûr et en mesure de les prouver.

Si déplorables que soient ces violences de

polémique, et les résultats qu'elles peuvent produire, il faut reconnaître que la meilleure sanction réside dans le droit qui appartient au Parlement d'examiner, de valider ou d'infirmes les pouvoirs de ses élus.

La margarine et le beurre

La commission parlementaire relative à la fraude des beurres dont M. Cluseret est président et M. de Grandmaison secrétaire, a entendu dans sa dernière séance M. Viger, ministre de l'agriculture, sur la question du mélange des beurres et de la margarine.

Après avoir présenté ses observations sur le rapport de M. Brice, il a donné les grandes lignes d'un projet qu'il compte déposer sur la question et qui, vraisemblablement, ne sera pas combattu par la commission.

Nous croyons pouvoir résumer ainsi ce projet :

I. — Tout colis contenant de la margarine ou un de ses dérivés, ne portant aucune indication de la nature du produit, sera réputé être du beurre.

II. — Tout produit contenant une quantité quelconque de margarine devra porter le seul nom de *margarine*.

III. — Institution auprès de chaque fabricant de margarine d'une surveillance spéciale au point de vue de l'hygiène. Un employé sera placé dans chaque fabrique et sera payé par le fabricant.

IV. — Droit pour certains inspecteurs spéciaux de pénétrer chez tous les fabricants et tous les marchands pour constater s'il y existe de la margarine.

INFORMATIONS

Mise en disponibilité du général Edon

Le général Edon est mis en disponibilité jusqu'à la fin de l'enquête ordonnée par le ministre de la guerre.

Commission de l'armée

La Commission de l'armée a reculé de vingt-six à vingt-sept ans la limite d'âge pour le service militaire des étudiants en médecine.

La chasse

MM. Colet, Babaud-Lacroze et Lavertujon ont déposé un amendement à la proposition adoptée par le Sénat, par lequel le droit de chasse appartenant à tous, le permis est supprimé.

Le produit, résultant du droit de 28 francs actuellement perçu sur les permis, est remplacé par une augmentation du prix de la poudre.

L'impôt sur le revenu

Voici les bases du projet de loi que MM. Doumer et Cavaignac vont prochainement déposer : Les contribuables jouissant d'un revenu au-dessous de 4.000 francs seraient dispensés de

l'impôt. L'impôt serait très modéré pour les revenus compris entre 4.000 fr. et 10.000 fr. Au-dessus de ce dernier chiffre les contribuables seraient astreints à la déclaration.

Le produit de cet impôt serait employé à faciliter le dégagement des petites cotes foncières, des petites cotes mobilières, à la suppression de la taxe personnelle et au dégrèvement de l'impôt des portes et fenêtres.

Les décorations du 14 juillet

Le ministre de la guerre comprendra dans la promotion de croix et médailles à l'occasion de la fête nationale les officiers et soldats proposés en récompense de faits de guerre au Soudan, au Tonkin et au Dahomey.

Nous apprenons que le travail de répartition est terminé en ce qui concerne l'arme de l'infanterie. Il lui sera attribué 28 croix d'officier, 175 de chevalier et 230 médailles militaires.

Terrible explosion à Bruxelles

Hier matin, vers 3 heures 1/2, une terrible explosion s'est produite rue Royale dans une maison occupée par M. Canonne. La détonation a été formidable, toutes les fenêtres de la maison ont été brisées. On ignore encore si c'est une explosion de dynamite ou de gaz.

Du magasin de M. Canonne il ne reste rien. Tout est arraché, broyé. L'escalier est démoli. Au premier étage, quelques débris de meubles et l'on ne peut s'aventurer dans les chambres, le plancher ne tenant plus.

On croit à un crime anarchiste.

L'attentat contre M. Crispi

Paolo Lega, l'auteur de l'attentat, a raconté comment l'idée lui est venue de tuer M. Crispi. Il a agi pour son propre compte, sans complice. Personnellement, il ne ressent aucune haine contre le ministre. Mais celui-ci vient de faire tuer des femmes et des enfants en Sicile ; l'Italie meurt de faim par sa faute. Il a jugé qu'il fallait le supprimer.

Le grison à Troppau

Des constatations faites avant-hier, il résulte que le nombre des victimes de l'explosion de grison, dans le district de Karwin, s'élève à 232. Au cours des opérations de sauvetage, il y a eu 35 victimes dont 25 ont trouvé la mort.

128 des mineurs qui ont péri étaient mariés ; on n'a pas encore déterminé le nombre d'enfants qu'ils laissent derrière eux.

Les recherches continuent.

Les obsèques des victimes ont eu lieu hier.

Incendie des abattoirs de Jersey-City. Pertes énormes

New-York, 17 juin. — Les abattoirs centraux de Jersey City ont été brûlés hier soir.

De grandes quantités de peaux tannées, de machines, d'appareils réfrigérants et 2.000 moutons vivants ont été perdus.

Les pertes se chiffrent par millions de dollars. Les ouvriers ont pu s'échapper.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 26, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	14°
Midi,	768 m/m	au-dessus	20°
Hausse,	5 m/m		
Baisse,	0 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	9°

Les achats de la Remonte

Le bruit s'étant répandu que les dépôts de remonte ne devaient pas acheter de chevaux d'ici le 1^{er} octobre prochain, MM. Biré, de Béjarry, sénateurs, et de Baulry-d'Asson, député de la Vendée, se sont rendus au Ministère de la guerre afin de demander à M. le général Mercier des explications sur le bruit en question.

Le Ministre a répondu à ces Messieurs qu'aucune décision particulière n'avait été prise cette année, et qu'au mois de janvier, comme tous les ans, on avait distribué les achats entre tous les D^{ts} de remonte.

Il a été décidé seulement que les Remontes appliqueraient effectivement la circulaire qui ne permet d'acheter que des chevaux de 3 ans 1/2. C'est pourquoi on a pu dire que la Remonte n'achèterait pas de chevaux jusqu'au 1^{er} octobre, parce qu'à cette époque seulement les chevaux auront cet âge.

L'année dernière, en raison de la disette des fourrages et pour venir en aide aux cultivateurs embarrassés de leurs animaux, le ministre avait autorisé l'achat de jeunes chevaux de 3 ans, si bien que de ce chef il y a eu 2.500 achetés en plus que les années précédentes. Ce qui diminuera naturellement d'autant les achats de 1894.

On n'a donc apporté en fait, et à part ces observations, aucune modification aux achats habituels.

La Médaille de 70-71

Le ministre de la guerre vient enfin de se prononcer d'une façon officielle sur la médaille commémorative de la campagne de 1870-71.

Le général Mercier a adressé en effet à la commission de la Chambre chargée de l'examen des nombreuses pétitions demandant la création de cette médaille, une lettre, dans laquelle nous lisons :

« J'estime, comme mes prédécesseurs, qu'il n'est pas utile de perpétuer par un signe ostensible le souvenir de cette période de notre histoire nationale. »

SAUMUR

Un enfant perdu retrouvé

Dans notre numéro du 13 juin, nous annoncions qu'un sieur Olivier, vannier-colporteur, avait déclaré au bureau de police que le ven-

dredi 8 juin, son petit domestique Arthur Tournat-Ghislain, âgé de 9 ans, qu'il employait à la vente de sa marchandise, avait disparu.

L'enfant, recueilli par M. Coulon-Valet, propriétaire, habitant Varennes-sur-Loire, a déclaré au garde-champêtre de la commune qu'il ne voulait plus colporter et qu'il désirait être employé dans une ferme.

MARTIGNÉ-BRIAND

Une victime de la surdité

Dimanche dernier, la dame Pasquier, habitant Jouai, commune de Martigné-Briand, se rendit vers 9 heures à la messe, et négligea de fermer sa porte, son mari étant couché sur une meule de paille tout près de cette porte.

Malheureusement, si Pasquier a le sommeil lourd, en revanche son ouïe est encore plus dure ; et M^{me} Pasquier eut le tort d'oublier l'infirmité de son conjoint. Quand elle revint, vers midi, ses lits étaient défaits, les meubles ouverts, sens dessus dessous, et les époux désolés, ne sachant à qui s'en prendre ni qui soupçonner — Pasquier n'ayant rien vu, rien entendu — constatèrent qu'on leur avait volé :

1^o Cent francs en or avec quelques pièces blanches ; 2^o un portefeuille contenant des reconnaissances, pour prêts d'argent, montant à 3.450 fr. ; 3^o un litre de vieille eau-de-vie estimé 3 fr. ; 4^o un fusil Lefauchaux d'une valeur de cinquante francs.

Immédiatement, on prévint la gendarmerie de Martigné-Briand qui, en opérant son enquête, découvrit, dans un champ de blé proche la maison, les traces du passage et du séjour de l'abominable voleur. C'est tout ce qu'ils trouvèrent, les empreintes cessant au chemin bordant le blé ; et les recherches ultérieures n'ont produit aucun résultat.

DOUCES

Un anarchiste bien élevé

Avant-hier, à Douces, vers 11 heures du matin, un individu, étranger au pays, insultait grossièrement et sans motif une dame habitant une maison contiguë à celle de M. Léoty, maire de la commune. Attiré par le bruit, M. Léoty intervint et invita l'inconnu à cesser son tapage.

Le monsieur répliqua par les épithètes de V..., déclara « que tous les matins, il... un maire pareil ; que M. Léoty faisait craver de faim les ouvriers et que lui les vengerait ; qu'il faisait partie des « compagnons » ; qu'il était l'ami intime de Vaillant et qu'il vengerait aussi son ami. »

Son chapelet défilé, le gracieux anarchiste s'éloigna dans la direction de Doué.

M. Léoty prévint aussitôt les gendarmes de cette localité qui pincèrent le voyageur, dès son arrivée à Doué, et le ramenèrent devant M. le Maire de Douces. L'ami de Vaillant renouvela ses aménités : « S... c..., buveur de sueur, etc. Vous me faites arrêter, je me vengerai et si

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Georges s'enveloppa dans son manteau, prit un coupé rue de Boulogne, et se fit conduire à l'hôtel de M. le vicomte de Villiers.

— Je n'ai toujours rien à craindre, pensait-il, jusqu'à ce que je lui aie montré le comte Albert de Rosen.

Minuit sonnait à la pendule du vicomte quand Georges fut introduit par Jean, le groom du vicomte.

Le vicomte était prêt.

Il portait un costume complet de Golden-dagger ; le couteau d'or pendait à son cou par une magnifique chaîne.

— Vous êtes exact, monsieur, dit-il en voyant entrer Leslie.

Pendant qu'ils se serraient la main, ils se regardèrent attentivement tous les deux.

C'étaient deux beaux jeunes gens.

Le costume des aventuriers de la montagne

allait merveilleusement bien au teint brun et aux traits aquilins de Henri.

L'élégance vigoureuse de Georges ressortait sous ses habits de Vecino.

— Si nous nous étions rencontrés là-bas, sous ces uniformes ennemis, dit le vicomte, l'un de nous deux fût resté mort dans l'herbe, cher monsieur Leslie.

— C'est vraisemblable, répliqua Georges.

Le vicomte le considéra encore un instant en silence, puis il reprit :

— Ici, du moins, nous sommes alliés.

Georges s'inclina. Henri sonna et demanda sa voiture.

Avant de partir, il se regarda dans la glace, et, disposant la chaîne qui soutenait son couteau d'or à la hauteur de la ceinture, il dit :

— Vous voyez que j'accepte bravement la gageure. Malgré mon masque, notre homme doit me reconnaître du premier coup d'œil...

— Et certes, ajouta Georges avec un singulier sourire, en vous voyant ainsi costumé il jugera bien que vous n'avez pas peur de lui !

Une minute après, ils étaient dans la voiture, qui prit au galop le chemin de l'ambassade du Brésil.

XIII

LES CHEVEUX DE MADAME LA DUCHESSE

C'était une grande fête, annoncée depuis longtemps, et par laquelle madame la duchesse de Rivas payait sa bienvenue au monde européen. *Tout Paris* devait y être, comme disent les hommes d'esprit qui font les *revues élégantes* dans les journaux *élégants*. On avait stipulé dans les lettres d'invitation que, sauf l'habit noir pour les hommes et la robe de bal pour les femmes, tous les costumes étaient admis. Ceci permettait le domino, cette soyeuse embuscade du génie d'*intrigue*. Madame la duchesse de Rivas n'était pas une provinciale, puisqu'elle venait de Rio-Janeiro ; mais elle aimait peut-être l'*intrigue*.

Pour peu que vous ayez été à Privas ou à Quimper, vous avez ouï parler des *intrigues* du bal de l'Opéra. C'est là le paradis des délicieuses intrigantes et des heureux intrigués.

J'ai entendu souvent un monsieur de Fougères qui s'appelait Quesnardel (Isidore-Autoine) raconter comme quoi, ayant acheté au prix adouci de cinq francs cinquante un billet dans le passage, et s'étant muni de gants blancs à vingt-neuf sous, il fut admis dans le temple des jeux, des ris et des amours.

Le croiriez-vous ? Au bout de quelques pas, il entendit une voix qui murmurait à son oreille :

— Quesnardel !

Il se retourna.

C'était un paquet de satin surmonté d'un capuchon sous lequel deux yeux ardents perçaient un masque de velours.

M. Quesnardel, ému et légitimement fier d'entendre son nom prononcé si loin de chez lui, dit d'une voix un peu tremblante :

— Serviteur, beau masque.

Le domino répartit :

— Es-tu toujours bon enfant, Quesnardel ? Ton aîné ressemble-t-il toujours à parrain ? Madame Quesnardel te dit-elle encore le soir ?...

— Enfin, faisait remarquer ici Quesnardel, des détails proprement intimes et qui prouvent qu'on sait à Paris tout ce qui se passe à Fougères !

Les chemins de fer ont enlevé à Paris une partie de son prestige. Pontoise, qui était si loin, vient voir la capitale en se promenant après dîner. Les intrigues du bal de l'Opéra commencent à se faner, même pour les gens de Saint-Malo ou de Béziers.

je ne le puis, les « copains » se chargeront de la besogne. »

On l'interrogea; il répondit se nommer Rétif, tounelier à Orléans, actuellement sans domicile fixe; et il ajouta qu'il ne regrettrait aucune de ses paroles, car le maire « était une de ces v... qui font crever de faim l'ouvrier ».

En outre, l'aimable Rétif a nettement déclaré qu'il révélerait seulement au parquet le quantum de ses précédentes condamnations.

Chemin de fer de Paris à Orléans

FÊTE DES FLEURS A ANGERS

Train spécial B entre Angers et Saumur, le dimanche 1^{er} juillet 1894.

Angers, départ, 11 h. 23 le 1^{er} juillet. — Raccordement Ouest, 11 h. 29. — Bifurcation de La Flèche, 11 h. 31. — La Paperie, 11 h. 32. — Trélazé, 11 h. 37. — La Bohalle, 11 h. 47. — Saint-Mathurin, 11 h. 57 soir. — La Ménitrie, 12 h. 06. — Les Rosiers, 12 h. 15. — Saint-Clément-des-Levées, 12 h. 22. — Saint-Martin-de-la-Placé, 12 heures 29. — Saumur, arrivée, 12 h. 42 matin, le 2 juillet.

Acte de dévouement

Samedi dernier, M. Avranché, conducteur de l'omnibus de Rochefort-sur-Loire, ramenait de la gare de la Poissonnière une voiture pleine de voyageurs. M^{me} Lelièvre, que son état de santé empêche de marcher, n'était pas encore descendue, lorsque le cheval effrayé s'emballa dans la direction du pont. Dans sa course effolée, il heurta violemment un cheval qui se trouvait sur son passage; celui-ci, frappé en plein corps, fut traversé par un des brancards et partit au galop. La voiture emportée allait être précipitée dans la Loire sans le sang-froid de M. Guy, propriétaire du château de Dieusy, qui, voyant le danger, se précipita aux naseaux du cheval et l'arrêta court. Par cet acte de courage, M. Guy a préservé d'une mort certaine M^{me} Lelièvre, qui a été ramenée chez elle fort impressionnée.

Dans la soirée, le pauvre animal blessé expirait après avoir répandu des flots de sang dans l'écurie de M. Avranché.

Le mystère de Chemillé

Les époux Marais ont été écroués à la maison d'arrêt de Cholet. Marais a été amené vendredi matin et sa femme vendredi soir. Cette dernière paraissait surtout très affectée.

Le secret le plus absolu est désormais gardé au parquet de Cholet sur cette affaire. Dès que nous pourrions obtenir quelques renseignements, nous ne manquerons pas de les communiquer à nos lecteurs.

Epidémie de morve

On signale une épidémie de morve à Beau-préau. Il y a une quinzaine de jours, on a dû abattre deux chevaux chez M. Thibault, mar-

Tout s'en va.

Quand Quesnardel reviendra, cet hiver, au lieu d'acheter un billet et des gants il prendra huit demi-tasses à l'Alcazar pour entendre tous les premiers prix du Conservatoire.

La cour de l'hôtel de Rivas, brillamment éclairée, laissait voir aux pauvres diables ameutés dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré son grand perron qui ressemblait à une montagne de fleurs. Au centre de ce parterre étagé, une large voie, recouverte de tapis, montait au vestibule. Le vestibule apparaissait comme le péristyle d'un palais de fée avec ses guirlandes éclatantes et ses mille jets de lumière. En regardant cela, les pauvres diables avaient les pieds dans la neige fondue; une pluie fine et froide leur tombait sur le dos, mais ils restaient.

Quand nous disions à l'instant que tout s'en va, que tout se fane, nous sous-entendions une honorable exception en faveur du badaud, qui fleurira jusqu'à fin du monde.

Dans le maître escalier, c'étaient des fleurs encore, de ces belles exilées qui regrettent, malgré la chaleur factice de nos serres, le radieux soleil des tropiques.

L'air s'embaumait de leurs tièdes parfums.

chard de pores, et un autre chez M. Blanchard, meunier au Moulin-Neuf.

Accident aux ardoisières

Hier matin, à neuf heures, un ouvrier carrier à l'ardoisière de l'Hermitage (commune de Trélazé), en voulant pénétrer dans le bassicot pour descendre dans la carrière, a perdu l'équilibre et a été précipité dans le puisard, profond de 160 mètres. La mort a été instantanée.

Cet ouvrier était marié et père de deux enfants.

Fausse monnaie

Il circule en ce moment de nombreuses pièces de 5 francs fausses; elles sont très bien imitées et ne sont reconnaissables qu'à leur poids, qui est de deux grammes de moins que celui des bonnes pièces.

Les monnaies italiennes

On signale, dans plusieurs départements, une hésitation du public à réclamer l'échange des pièces divisionnaires italiennes — 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes — contre des monnaies françaises.

Comme les pièces divisionnaires italiennes cesseront à partir du 25 juillet d'être reçues par nos caisses publiques, les porteurs sont exposés à des pertes très notables s'ils ne s'en sont pas défaits avant cette date.

Il est bon de rappeler que les particuliers peuvent, dès à présent, refuser, s'ils le veulent, les pièces divisionnaires d'argent italiennes, ces pièces n'ayant pas cours légal en France, et les caisses publiques étant seules tenues de les recevoir.

Année pluvieuse ou nébuleuse

Quelques savants prétendent que les années humides surviennent, quand les déclinaisons extrêmes de la lune sont de 18°, 21°, 26° et 28°. Or, en ce moment, les déclinaisons extrêmes touchent à leur maximum; elles atteignent 28°25.

On nous prédit donc une année humide, assez froide et surtout nébuleuse. C'est principalement l'absence du soleil qu'il faut redouter, au point de vue agricole. La nébulosité nuit considérablement au développement des végétaux.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 16 juin. — Berthe-Marie-Léonie-Gabrielle Chabrol, rue de la Chouetterie, 8.

MARIAGES

Le 16 juin. — Pierre Cognée, boulanger, a épousé Eugénie Guéry, sans profession, tous deux à Saumur; — Auguste Guiocheau, forgeron, à Bagnoux, a épousé Héloïse-Madeleine Voland, lingère, à Saumur.

Au loin, dans les salons, on entendait déjà les préludes de Tolbecqué et de son orchestre.

Ce vent du plaisir qui serre si voluptueusement les cœurs de dix-huit ans, cette chère angouisse du bal (vous êtes vieux si vous critiquez ce mot, vieux et sans mémoire!), circulait le long des rampes dorées. La maison semblait vivre, la maison en fête dans ses marbres fleuris, dans ses cristaux étincelants, dans ses lourdes et splendides draperies.

Les femmes n'étaient pas arrivées; le mouvement manquait et les sourires; mais, au fond de la coupe, vide encore, l'ivresse se cache déjà.

La coupe est belle, toute neuve et ne portant point à ses bords ciselés la trace ternissante des lèvres; la fête est belle aussi quand elle attend sa première joie.

Ce qui est triste, c'est la coupe humide et renversée: ce qui est navrant, c'est la salle assombrie et froide où le matin naissant ne trouve plus que des parfums viciés sur des lustres éteints: corps sans âme où rien ne reste qu'un désordre immobile autour de l'orchestre muet.

(A suivre.)

Le 18. — Joseph-François Barreau, employé de magasin, a épousé Marie Verneau, couturière, à Bagnoux; — Eugène Desmants, commis épiciier, a épousé Alphonsine-Marie Chapelain, lingère, tous deux à Saumur.

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du vendredi 15 juin

Ce pauvre Fleurina!

Pas de chance, Fleurina! non seulement la nature l'a, par une fâcheuse distraction, gratifié d'un pied-bot et d'un faciès aussi disgracieux et ratatiné que possible, mais encore, sa femme.... pauvre Fleurina!

Aux environs du 7 juin, Fleurina, qui est employé chez M^{me} Poidevin, propriétaire au Plessis, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, allait, le soir, à Coutures, quêrir de la viande pour sa patronne. Il revient vers 4 heures et, le pot-au-feu remis à la maîtresse, gagne son logis. M^{me} Fleurina étant absente, il la cherche et la trouve dans une chambre en compagnie de trois jeunes gens également au service de M^{me} Poidevin. Fleurina eut le tort d'inviter, en termes peu polis, son épouse à réintégrer le domicile conjugal, car ces expressions blessèrent la délicatesse de l'un des assistants, Royer, qui, en paladin courtois, défendit au mari d'employer, vis-à-vis de sa moitié, les procédés dont il se proposait d'user. Fleurina répliqua que Royer n'avait rien à voir dans ce petit conflit intime et le malheureux reçut immédiatement une de ces rossées....!!!

Un des jeunes gens, Chevallier, se mêla de la partie et cogna l'infortuné mari qui, paraît-il, lui aurait lancé une gifflée dans la bagarre. Bref, on tapa si dru sur le bonhomme que le troisième compagnon, Aubin, intervint et dégagea Fleurina, lequel rentra chez lui, battu et pas content du tout, si peu satisfait même, qu'il porta plainte à la gendarmerie de Doué.

Devant le tribunal, Royer prétend que Fleurina, avant toute bousculade, lui avait déchiré la manche de son veston. Chevallier argue de sa gifflée erronée, et « s'est borné à taper dans le tas ». Fleurina raconte, avec une sincère naïveté les incidents d'une chose qu'il semble, d'ailleurs, envisager très philosophiquement.

Le tribunal ne témoigne pas d'une aussi large indulgence. On pourrait même dire qu'il a sévèrement frappé. Royer est condamné à six jours de prison et Chevallier à quarante-huit heures de la même peine.

Cour d'assises du Morbihan

VOL QUALIFIÉ

Louis Marolleau, 35 ans, né à Saumur, était arrêté à Pontivy sous l'inculpation de vagabondage. Etant sans profession ni domicile fixe, on le trouva cependant nanti d'une somme de 62 fr. 45, dont il refusa d'indiquer la provenance.

Un vol important d'argent avait été commis à Vannes, dans la nuit du 11 au 12 février, chez M^{me} veuve Le Berre, épicière à Vannes, place Henri IV, à qui l'on avait dérobé une somme de près de 400 fr.; le malfaiteur avait pénétré par effraction chez M^{me} Le Berre; il fut démontré que Marolleau était le criminel. L'inculpé a déjà subi sept condamnations correctionnelles et deux ans de prison infligés par la Cour d'assises pour vol qualifié.

M^{re} Violle présente habilement la défense de l'accusé, auquel il fait obtenir le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Marolleau à six ans de réclusion et à la relégation.

FAITS DIVERS

CE QU'A COUTÉ LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

Trente-six mille francs! Christophe Colomb a découvert un monde pour 36,000 francs!... ou en monnaie de l'époque 1,440,000 maravedis.

La solde annuelle de Colomb n'excédait pas 1,600 francs! et celle de deux capitaines 960 francs!

Quant aux matelots, ils recevaient, en sus de leur subsistance, la somme de 12 fr. 25 par mois.

Colomb était moins exigeant que Turpin.

Entre puristes:

— Il est des expressions vraiment bien prétentieuses. Par exemple, celle-ci: « Je nageais dans des flots d'harmonie. »

— Oui, il serait plus simple de dire: « Je prenais un bain de son. »

Le meilleur *dépuratif* connu est la **Tisane Dussolin**. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les pharmacies. Vente en gros, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

Echirolles (Isère), le 26 avril 1893. — J'ai eu l'année passée la fièvre typhoïde à la suite d'un grand échauffement; j'avais tout essayé lorsque j'eus l'idée de prendre vos excellentes Pilules Suisses, et depuis je vais beaucoup mieux, je n'ai plus de douleurs. Je vous laisse libre de publier cette nouvelle guérison.

(Sig. lég.) M^{me} RETNAUD, née FINET.

MARCHÉS

CHOLET, 16 juin

Froment, première qualité, l'hect., 45 fr. — Avoine, 11 30. — Pain, 1^{er} qté, le kil., » 36; 2^e qté, les 6 kil., 1 60. — Pommes de terre, l'hect., 14 fr. — Haricots, 27 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douzaine, » 80. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 1 70. — Foin, les 400 kilos, 7 fr. — Paille, 7 fr. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

Bœufs gras: amenés, 655; vendus, 623; poids, 600 kil.; prix, 0,72 le kil. sur pied. — Vaches grasses: amenées, 340; vendues, 348; poids, 400 kil.; prix, 0 63.

NANTES. — Vins du pays

La température n'est pas devenue sensiblement meilleure pour les vignes. Aussi il se fait peu d'affaires et les cours ne changent pas.

On cote toujours: Muscadet 1^{er} choix de 65 à 75 fr. les 230 litres au vignoble, en fûts neufs. Les qualités ordinaires suivant mérite et sans prix déterminés.

Les gros-plants sont toujours tenus de 35 à 40 fr. les 230 litres en fûts usagés pour bonnes qualités.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Juin 1894

3 0/0	100 00
3 0/0 amortissable	100 40
3 1/2	107 00

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Paintine, Paris.

Paris, un an . . . 40 fr. — Départements, 12 fr. Union postale 13 fr.

SOMMAIRE DU 15 JUIN 1894

Barye (Souvenirs intimes (1 grav.), M. E. Duhoussier. — M. B. d'Altanoux chez les Touareg de l'Est, (6 grav.), M. Victorien Maubry. — Pêcheurs de Bretagne, M. N. Quélien. — Pavés en asphalte. — Parquets en caoutchouc. — La marchande d'amadou et la marchande de gâteaux de Nanterre (1 grav.), M. Ladrat. — Une Exposition de papyrus à Vienne, M. G. Labadie-Lagrave. — Les barrières mobiles pour protéger les bestiaux (3 grav.), Scientific American. — Silhouettes, M. Decoucy. — Le Pape et l'Empereur (1 grav.), M. Le Fustec. — La Côte d'azur (suite), (3 grav.), M. Jules Gourdault. — La Chanson militaire, M. Auguste Lepage. — Le Poisson maudit (conte japonais), (3 grav.), M. Gaston Cerfberr. — La dernière Corporation, M. E. Biot. — La Prestidigitation dévoilée (3 grav.), M. le professeur Dicksonn.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epiciier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Harmande, 43 degrés. **1.50** le litre (verre compris)
 Montpellier, 45 — **1.75** — —
 Armagnac, 50 — **2.00** — —

A LOUER MAISON neuve AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.
 S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

A LOUER PRÉSENTMENT Grande et vaste Maison

A l'angle des rues Beaurepaire et de la Fidélité
 Avec remise et écurie. Réparations au gré du locataire.
 S'adresser à M. BARON, rue Beaurepaire, 14

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

A dater de la Saint-Jean, le bureau de placement de M^{me} SÉCHET, fruitière, actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n° 39, maison RENÉ.

A VENDRE Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.



SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :
 « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL

Maison IMBERT Fils

33, Rue d'Orléans-SAUMUR-1ue Dacier, 38
 Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE
 Le flacon 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon . . . 1 fr. 50
 Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30
 En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
 De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages
 Les emballages sont repris aux prix facturés



Dépôt de la Société Laitière
 Des Alpes Bernoises
 Lait stérilisé — Crème stérilisée
 Farine lactée.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o, PARIS
 56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°
 Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
 LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS
 Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts
 RHUM, importation directe, depuis 1 50
 SAMOS (recommandé) depuis 1 25
 MALAGA vieux 1 50
 FRONTIGNAN 2 »
 Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
 CARTES D'ADRESSES
 ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
 TÊTES DE LETTRES
 CIRCULAIRES — ENVELOPPES
 AVIS DE TRAITES — MANDATS
 REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
 REGISTRES
 LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
 FAIRE-PART NAISSANCE
 CARTES DE VISITE
 AFFICHES — PROSPECTUS
 PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
 PRIX-COURANTS
 MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
 CATALOGUES — BROCHURES
 Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{me} NOEL & BOUIN
 SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	S. dir. soir	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	8 35	12 50		7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 24	10 18	2 48		9 41	10 12	1 33
Courtalain (départ)	7 44		10 48	11 48	4 21		10 54	11 22	2 57
Château-du-Loir	10 12		12 22	1 58	6 37		12 35	1 07	4 53
Château-la-Vallière	10 48		12 45	2 35	7 10			1 30	5 26
Noyant-Méon	11 20		1 05	3 08	7 40			1 50	5 56
Limiers-Bouton	11 29		1 17	3 17	7 49			2 06	6 06
Vernantes	11 41		1 30	3 30	8			2 16	6 16
Blou	11 52		1 41	3 41	8 10			2 26	6 26
Vivv	12		1 50	3 49	8 17			2 33	6 33
SAUMUR(Orl.)arr.	12 13		1 40	4 02	8 29		1 49	2 22	6 44
(départ)	12 18		1 47	4 14	8 34	9 40	1 57	2 32	6 54
Nantilly (arrivée)	12 26		1 48	4 22	8 41			2 32	7 01
SAUMUR(Orl.)ar.	12 37		1 59	4 35	8 52			2 43	7 12
(départ)	8 31	12 20		4 11	8 32			2 54	7 23
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 23	8 43			3 05	7 34
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 29	8 49	9 56		3 16	7 45
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 37	8 56	10 05		3 27	7 56
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 1	9 18	10 36	2 28	3 05	7 40
Thouars	10 18	2 02	2 49	5 51	10 09	11 13	2 57	3 24	8 24
Niort			4 39	8 52	12 25		4 47		11 41
Saintes			6 42	11 59			6 30		12 19
Bordeaux			10 24	4 22			9 22		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Semi. dir. soir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir
Bordeaux			5 40		8 25				3 50
Saintes			9 2		11 34				7 15
Niort			5 25	10 42	2 4	2 36			9 6
Thouars	6 45	8 35	12 38	1 35	4 28	5 6	10 12	11 19	8 32
Montreuil (départ)	7	9 40	1	2 39	5 4	5 46	10 35	11 42	9 13
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 53	5 18	6 1			9 28
Chacé-Varrains	7 24	10 10		3	5 25	6 9			9 36
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		3 05		6 14			9 41
SAUMUR(Orl.)ar.	7 40	10 23		3 16		6 26			9 53
(départ)	7 20	10 50		2 54		6 5			soir
Nantilly (départ)	7 30	11		3 06		6 16			soir
SAUMUR(Orl.)ar.	7 38	11 08	1 26	3 14	5 36	6 24	11	12 7	
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 19	soir	6 29	11	7 12	16
Vivv	7 56	11 38		3 30		6 43			
Blou	8 4	11 41		3 38		6 52			
Vernantes	8 15	11 52		3 49		7 6			
Limiers-Bouton	8 26	12 03		4		7 18			
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 11		7 31	11 44		
Château-la-Vallière	9	12 45	2 28	4 41		8 7	12 4		
Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18		8 46	12 33	1 39	
Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58		11 15	2 17	3 23	
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46		12 53	3 33	4 44	
Paris	3 25		7 30	11 20		3 5	5 10	6 15	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	5 44	Chinon	7 36	4 35	9 15
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8	4 58	9 57
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	Saumur(arr)	9 2	7 14	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	10 39	
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 21	9 58	5 15	5 38	11 8
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58	11 28
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
le Vaudelnay	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
Montreuil (ar.)	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
(départ)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
Loudun	7 35	1 31	2 21	9 22	
Moncontour	8 24	4 14	3 10	10 13	
Poitiers	8 56	6 10	3 43	10 44	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Expr. soir
Nantes (départ)	1 23	1 23	1 23	8 25	8 52	12 7	3 5		7 35
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 35	
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	2 1	
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 52		6 43			
St-Clément	7 19		12 40	3 59		6 22			
St-Martin	7 26		12 45	4 7		6 31			
Saumur (arrivée)	7 39	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 24	
(départ)	7 46	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 29	
Varennes	8	11 26	1 11	4 45		7 16			
Port-Boulet	8 16	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 48	
Langeais	8 57	11 56	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 14	
Tours (arrivée)	9 42	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39		

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. Direct matin	Expr. matin	Omn. Direct soir	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Expr. soir
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 15	8 25	12 45
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 54	7 15	11 57	10 40
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37	12 22	3 50
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49	12 39	
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57
(départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 32
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 49
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 58
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 7
La Ménitrie	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 22
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 23
Nantes (arrivée)	11 14		5 52		1 19	3 50	6 15

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	matin	matin	soir	STATIONS	matin	soir	soir
La Flèche	7 20	10 35	4 4	Saumur	5 29	1 43	7 30
Clefs	7 35	10 56	4 19	Vivv	5 42	2 4	7 40
Baugé	7 52	11 23	4 36	Longué	5 53	2 26	7 55
Chartrené	7 59		4 43	Les Hayes	6		8 2
Jumelles	8 7	11 42	4 50	Jumelles	6 5	2 47	8 7
Les Hayes	8 11		4 54	Chartrené	6 11		8 13
Longué	8 21	12 1	5 4	Baugé	6 21	3 14	8 24
Vivv	8 33	12 24	5 17	Clefs	6 37	3 42	8 40
Saumur	8 46	12 40	5 30	La Flèche	6 50	4	8 52

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.